

S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie

GEMAPI ENTRETIEN DES COURS D'EAU

AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau. En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI). En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC

Nature des travaux : Gestion des berges et du lit des cours d'eau :

- Enlever le bois et les embâcles du lit
- Abattre les arbres de berge menaçants.

Date de réalisation : De février à avril 2023

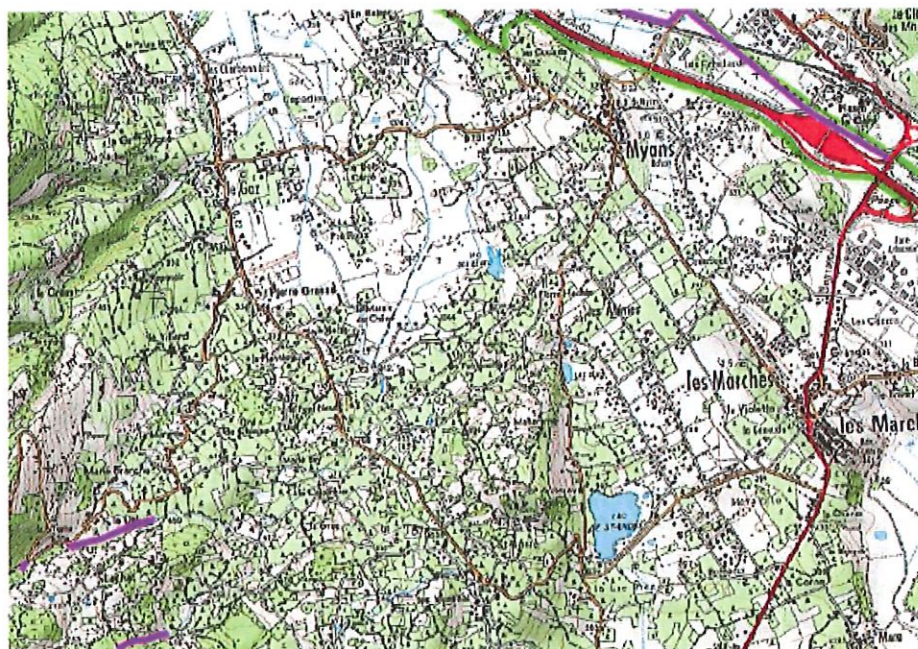
Localisation : Secteurs en rouges sur le plan ci-dessous.

Cours d'eau	Linéaire total	Commune
Ruiss. du BONDELOGE	1800m	CHIGNIN / MYAN
Ruiss. des GARGAROTTES	890m	APREMONT
Affl Ruiss. des GARGAROTTES	300m	LES MARCHES

Modalités : Intervention sur parcelles privées dans le cadre de la GEMAPI.

Interventions d'une équipe de bûcherons professionnels, avec l'emploi d'un tracteur forestier pour le débardage du bois, et si besoin d'un broyeur à branches pour les rémanents

- Les bois seront déposés sur les berges, charge à chaque propriétaire de les évacuer.
- Les rémanents seront laissés sur les berges, ou broyés sur site en cas d'impossibilité de stockage sur place.
- Les déchets seront évacués par l'entreprise.
- Les encombrants seront sortis du lit et laissés sur place.



Linéaires concernés par les travaux

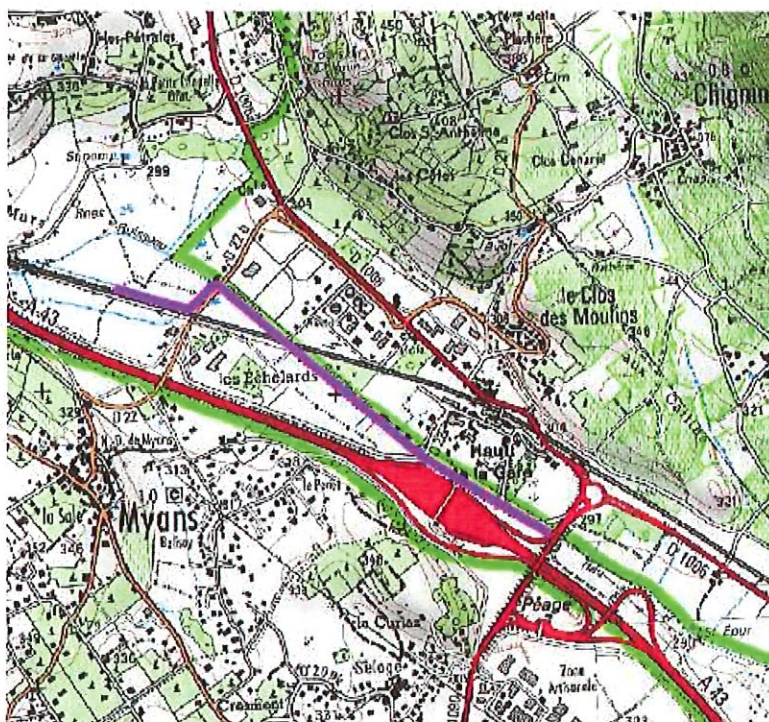
Contact : DAGUES Rémy / Technicien rivières – 06.15.16.03.26 – remy.dagues@sisarc.fr.

S.I.S.A.R.C.Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc
en Combe de Savoie**GEMAPI
ENTRETIEN DES COURS D'EAU****AVIS DE TRAVAUX POUR INFORMATION**

Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :

Nature des travaux : Travaux forestiers - Gestion des berges et du lit du ruisseau du Bondeloge

Localisation : Commune de CHIGNIN / MYAN
Lieux-dits LA GARE/ LES ECHELARDS



Linéaire total : 1800m

Objectifs :

- Limiter les érosions de berge.
- Réaliser un abattage sélectif des arbres en berge et couper les bois morts implantés dans le lit du cours d'eau afin d'éviter la formation d'embacles.

Il est demandé aux propriétaires concernés par les travaux de bien vouloir faciliter le travail de l'entreprise en permettant les accès aux cours d'eau. L'usage d'un tracteur forestier sera privilégié si la configuration du terrain le permet. Les bois coupés seront laissés sur les parcelles en bordure du lit (hors d'eau). Les propriétaires pourront s'ils le souhaitent récupérer ces bois. Les rémanents seront broyés sur place lorsque le stockage sur la rive n'est pas possible.

